l'Hommelet, cité Mirabeau, 13. — Henri Delcroix, 35 ans, bordeleur, l'Hôtel-Dieu. — Marie [illegible], 70 ans, ménagère, l'Hôtel-Dieu. — Jeanne Crabbé, 71 ans, journalière, aux Petites-Sœurs, rue St-Jean.

MARIAGES du 12. — Jules Duponchelle, 20 ans, employé de commerce, et Clémence Vandeputte, 19 ans, tailleuse. — Léon Laverge, 24 ans, tisserand, et Léontine Glorieux, 22 ans, cuisinière. — Henri Roose, 23 ans, lamier, et Marie Lefebvre, 24 ans, tailleuse. — Arthur Degor, 22 ans, rattacheur, et Julienne Florquin, 22 ans, rattacheuse. — Auguste Cattelain, 22 ans, tisserand, et Adolphine Leleu, 21 ans, ménagère.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FREMAUX-CARPENTIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François FREMAUX, veuf de Dame Sophie-Joséphine CARPENTIER, décédé subitement à Roubaix, le 12 février 1881, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 13 courant, à 8 heures, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 3 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 14 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Vaucanson, 9.

Les amis et connaissances de la famille CARLIER-LEMAIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste CARLIER, décédé à Roubaix, le 13 février 1881, à l'âge de 29 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 14 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 107.

Les amis et connaissances de la famille PETIT-MOREL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Aline-Catherine PETIT, veuve de Monsieur Charles-François FERRET, décédée à Roubaix, le 11 février 1881, à l'âge de 53 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le dimanche 13 février, à 8 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 14 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 174.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 15 février 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Oscar-Louis-MEURISSE, négociant, époux de Dame Rosine VANESTE, décédé à Roubaix le 13 février 1880, dans sa quarantième année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 février 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Joséphine GAILLET, épouse de Monsieur Emile DELEMARLE, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1881, dans sa 27e année. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 14 février 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Sylvie-Maria NUYTS épouse de Monsieur Joseph CAU, décédée subitement à Roubaix, le 6 février 1879, à l'âge de trente-trois ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 février 1881, à 8 heures, pour le repos de l'âme de dame Alodie VINCENT, épouse de Monsieur Gustave BOUZIN décédée à Roubaix, le 3 janvier 1881, à l'âge de trente-six ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 février 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre PINOY, époux de Dame Nathalie BAILLEUL, décédé à Roubaix, le 15 janvier 1881, à l'âge de 63 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie ne engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

UNE ERREUR A CHERCHER

Réquête à Monsieur Armand Vienne, peintre en bâtiments, adjoint au maire de Roubaix, et à Monsieur Bourgois, ferblantier-zingueur, conseiller municipal.

Messieurs,

Vous qui d'après vos programmes électoraux, êtes les modèles des édiles passés, présents et futurs, vous aurez certainement à cœur la solution du problème que je prends la liberté de vous présenter.

Pentre immédiatement en matière en vous disant que le public s'émeut depuis quelques années des rabais scandaleux qui se font à la mairie à chaque soumission pour l'entretien des bâtiments communaux.

L'erreur vient-elle de l'ingénieur des travaux qui ne saurait pas établir ses séries de prix, puisqu'elles permettent quelquefois des rabais de plus de 30 0/0?

L'erreur vient-elle de l'entrepreneur? On sait très bien qu'il paie son ouvrier de 40 à 45 centimes l'heure; que cette heure est côtée au cahier des charges 50 c. Il fait pourtant quelque fois plus de 30 0/0 de rabais sur ces heures! Cependant chacun sait aussi que dans une réparation, c'est le *temps* de l'ouvrier qui *prime* et non les *fournitures*.

J'ai vu dans une adjudication qui se faisait à la mairie, pour l'entretien des bâtiments communaux, plusieurs entrepreneurs réunis pour la même soumission; deux de ces entrepreneurs ont fait 6 0/0 de rabais, l'adjudicataire en avait fait 24 1/2!

L'erreur vient-elle des employés du bureau des travaux ??! Veuillez donc Monsieur l'adjoint et Monsieur le conseiller, vous qui êtes à même de *bien comprendre* la présente, agir à l'avenir de façon à éviter ces écarts considérables qui gênent en ville les autres entrepreneurs, car leurs client tiennent à avoir les mêmes conditions que celles faites pour la mairie et vous savez *très bien* QUE C'EST IMPOSSIBLE...

Un contribuable.

FAITS DIVERS

— Le *Petit Parisien* prétend que M. Cipriani, arrêté en Italie, vient d'être mis en liberté. Nous ne trouvons nulle part la confirmation de cette nouvelle. Le journal *l'Italie*, qui ne la mentionne pas, publie sur cette affaire les curieux détails suivants :

« Cipriani n'a jamais été condamné à mort en Italie, ni à aucune autre peine. La peine de mort n'existe pas d'ailleurs en matière politique. Il aurait donc pu y séjourner fort tranquillement s'il n'avait eu l'idée, à peine arrivé, d'occuper ses loisirs à publier et à faire afficher à Milan un manifeste contenant un appel à la révolte, délit prévu par le Code pénal. »

Une correspondance adressée à l'*Intransigeant* confirme ce renseignement. D'après cette lettre, M. Cipriani a été arrêté par suite d'un mandat d'amener régulièrement délivré par le tribunal de Milan, sous l'inculpation de conspiration contre la sûreté intérieure de l'état, « pour avoir, dans les premiers jours du mois de décembre 1880, publié, répandu et affiché sur différents points de cette ville (ce sont les expressions textuelles du mandat) le manifeste séditieux intitulé : Aux opprimés d'Italie! » dans le but de détruire l'ordre actuel des choses et de provoquer à la guerre entre les différentes classes de la société. »

— Le hasard a cette fois fait admirablement les choses! Le lot de 100,000 francs du dernier tirage des obligations de la ville de Paris (emprunt 1876), a été gagné par M. Rousseau, un honnête et brave travailleur qui, à force de labeur, de soins et d'économies, était parvenu, avec le concours de son excellente femme, à élever ses quatre enfants et à s'établir rue Saint-Sulpice.

M. Rousseau, qui est layetier-emballeur, travaille depuis quarante-huit ans; il pourra désormais se reposer, tandis que ses deux fils aînés, de beaux et braves ouvriers, continueront le commerce paternel.

Qu'on juge de l'émotion de toute cette honorable famille, qui ne pouvait ce matin croire à son bonheur.

M. Rousseau ne possédait qu'une seule obligation de l'emprunt de 1876.

TÉLÉGRAPHIANA. — Je visitai, dans une ville moyenne, située au nord des États-Unis, une famille amie de longue date et possédant une grande fortune. Je fus reçu de la manière la plus charmante par la maîtresse de la maison, agréablement surprise; et après nous être serré les mains, elle prit son téléphone, placé sur le dossier de sa causeuse de boudoir, et s'écria : « Je dispose de vous, nous allons sortir; je vous montrerai la ville; vous dînerez chez nous avec quelques personnes qui pourront vous être utiles. Après midi, nous visiterons le Niagara sur un yacht à vapeur. Demain, vous visiterez la région des huiles. Après demain et jours suivants, nous serons à notre villa.

» Je vais appeler mon mari à son bureau pour vous annoncer et discuter nos plans; ensuite, je commanderai mon équipage que j'ai éloigné de la maison depuis l'établissement du téléphone. Puis, j'inviterai nos convives, je m'entendrai avec le machiniste et le maître d'hôtel du yacht pour le voyage et le souper à bord. Mon mari prendra votre billet d'avance pour le train de la région des huiles; et enfin j'ai une foule de recommandations à faire à nos domestiques de la villa. — « Et pourrai-je demander à quand la fin de tout ceci? » fis-je. « Oh! vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil sur cet album et faire un tour de jardin; je n'aime pas qu'on me regarde téléphoner; c'est si laid! Après quoi tout sera terminé », dit en souriant cette femme aimable. Je restai néanmoins, et je vis et entendis avec étonnement comment elle s'entendit d'abord avec son mari. Ensuite, elle fit connaître au bureau central l'adresse des personnes qu'elle désirait appeler.

Elle invita à dîner trois ou quatre familles dont les demeures étaient distantes l'une de l'autre de 23 milles anglais. Deux l'entre elles firent connaître leurs réponses immédiatement. Puis elle fit venir son équipage et s'entendit avec les matelots de son vapeur, flottant sur le lac Erié à cinq lieues de là, ainsi qu'avec le maître d'hôtel pour régler les détails du menu du souper. Puis ce fut le tour de la villa, dont l'intendante dut d'abord être appelée téléphoniquement de la ferme. Enfin le mari fit savoir que tout était réglé pour l'excursion de la région aux huiles.

Après vingt ou vingt-cinq minutes, l'aimable dame ôta enfin son téléphone de la bouche, tout essoufflée et dit : « Quel travail! Maintenant je vais faire ma toilette et ma cuisinière va me remplacer au téléphone. Au revoir. » Elle se glissa dehors, et la cuisinière, une digne personne, presque matrone, s'approcha du téléphone, qu'elle mania avec presque autant d'habileté que sa maîtresse.

Je l'entendis, à mon grand étonnement commander les rôtis, les poissons, les légumes et les fruits près des grands marchands de la ville, et discuter avec chacun d'eux, au sujet de la quantité et de la qualité des fournitures.

Pendant que la dame et la servante commandaient, disposaient et ordonnaient sur une superficie de quelques lieues carrées, je calculai combien de temps il eût fallu dépenser en billets à écrire, en courses à pied et en voitures, etc., pour effectuer un travail exécuté en quarante minutes par la bouche et la main de deux femmes, et j'arrivai, tout bien compté, à une somme de quarante heures de travail, au minimum, à diviser entre un certain nombre de personnes. Il n'est pas question, dans cette supputation, des erreurs et des méprises auxquelles auraient pu donner lieu les courses et les pourparlers nécessités par l'exécution des ordres à remplir.

Ensuite, je songeai aux peines, aux contrariétés, aux malentendus auxquels donnent lieu dans la patrie, à la pauvre maîtresse de maison, les préparatifs d'un seul dîner; tandis qu'ici, dîner, promenade en voiture, excursion en bateau à vapeur, course en chemin de fer, souper, séjour à la campagne, tout est organisé du fond du boudoir par une bouche souriante. C'est incroyable! Et nous devons concourir avec un peuple semblable!

— Les journaux d'Arcachon publien une communication émanant d'un groupe d'ostréiculteurs, et relative à un projet d'érection par souscription publique d'une statue à M. Coste, l'initiateur de l'industrie huîtrière, mort avant avant d'avoir pu voir la réussite de l'œuvre à laquelle il s'était voué. Aujourd'hui, l'industrie dont il a doté le pays fait vivre des milliers de travailleurs.

A Arcachon, on évalue à 250 millions le nombre des huîtres livrées chaque année à l'exportation.

CONFESSION D'UN PASTEUR PROTESTANT. — Un ministre de l'Eglise anglicane, homme très honorable et très distingué, qui se trouve à la tête d'une importante paroisse des environs de Londres, vient de faire à l'un de ses beaux-frères, qui la communique au *Paris-Journal*, la confession que voici :

« Il y a longtemps déjà que j'ai reconnu combien le célibat des prêtres est utile à l'exercice du ministère. Bien que jouissant d'une indépendance convenable, j'ai souvent été amené à reconnaître que les soucis de famille m'apportaient des distractions trop nombreuses. Mais aujourd'hui que mes enfants sont en âge de choisir une carrière et je s'engager dans le mariage, je n'ai plus ni le temps ni la liberté de me consacrer, comme je voudrais, à ma paroisse. Il m'arrive quotidiennement d'en gémir, malgré les satisfactions de toutes sortes que me donne mon foyer. Comment me désintéresserais-je de l'avenir des miens? Il ne m'est pas possible de faire la charité avec l'insouciance que j'y mettais, lorsque mes fils et mes filles étaient petits.

« Il y a quelques mois, au retour d'un voyage que j'avais fait à Londres, ma femme me dit : « Je me suis convertie, pendant votre absence, à la religion catholique. J'ai été trouver un prêtre éclairé et respectable, que vous connaissez. Je lui ai fait part de ma résolution, en lui apprenant dans quelle position je suis. Il m'a fait observer que j'aurais dû vous faire part d'une démarche aussi grave. Je lui ai répondu que j'avais eu peur de faiblir devant le chagrin que cela aurait pu vous causer. Il m'a engagée à réfléchir avant de prononcer mon abjuration. Je lui ai répliqué que mon parti était irrévocalement pris. Bref, sur mes prières, sur mes larmes, il m'a reçue dans sa communion. »

Je fus, vous le pensez, un peu surpris de cet aveu. Mais comme votre sœur est la plus digne et la plus sage personne du monde, je me bornai à lui dire : « Vous avez bien fait puisque vous avez obéi à votre conscience. Et je n'aurai pas le moindre reproche à vous adresser, si vous m'aviez averti d'un projet dont je me serais fait scrupule de vous détourner. Ça n'a-t-il pas été aussi l'avis de M. l'abbé X..., dont je vénère, comme vous, les vertus et les lumières? » Ma femme me demanda un pardon, que je lui accordai de tout mon cœur. Mais je veux vous faire encore confidence de ce qu'elle a ajouté et de ce qu'elle a fait. Vous verrez combien elle mérite et mon estime et ma reconnaissance.

« Je me suis confessé à ce prêtre, a poursuivi ma femme. Je lui ai demandé si je pouvais vous seconder dans vos œuvres, bien qu'elles fussent protestantes. Il m'a répondu que non-seulement je le pouvais, mais que je le devais, d'abord parce que la religion catholique m'enseignait d'aider mon mari à supporter les charges de la vie, ensuite parce que ces œuvres, morales et charitables, étaient bonnes en elle-mêmes. Si vous êtes réellement convaincue de la vérité de nos doctrines, a-t il ajouté, il vous faut redoubler d'affection et de dévouement, et offrir à votre mari un tel modèle qu'il soit amené à réfléchir sur les causes des améliorations qui seront produites dans votre âme et dans votre conduite. »

Or, depuis cette époque, ma femme s'occupe avec un zèle et une compétence, que je ne lui aurais point supposés, de toutes mes œuvres protestantes; écoles, asiles, ouvroirs, hospices. Tout cela, que j'étais obligé de négliger pour les soucis de mon ménage, est aujourd'hui, grâce à elle, en pleine prospérité. D'où lui vient ce goût qu'elle n'avait jamais montré? Je suis contraint de reconnaître qu'elle le doit à la confession. Son directeur spirituel, ce prêtre éclairé et respectable, en a fait pour moi un vicaire héroïque. Bref, mon ministère n'est devenu véritablement complet et fructueux que depuis qu'elle est catholique. Je suis à la fois bien heureux de sa collaboration et bien honteux de n'avoir pas su moi-même la lui inspirer.

Ah! quelles merveilles peut produire la *confession*! Vous savez que c'est là une de nos grandes querelles avec les catholiques. Quelle objection voulez-vous que je fasse maintenant? Ma paroisse est redevable à cette institution, que rejette l'Eglise anglicane, de tout ce qui s'y fait de beau et de bon depuis six mois. J'avoue que c'est un puissant reconfort. Mais ce sont les confesseurs qui ne savent pas toujours s'en servir pour le bien des âmes et de la société! Enfin, l'exemple que j'ai sous les yeux a mis sens dessus dessous toutes mes idées. »

TRIBUNAUX

LA MORT DE Mlle BARTOUT

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER BACHELIER

Audience du 12 février

Avant l'ouverture de l'audience, l'affluence est tellement énorme que M. le président Bachelier donne l'ordre de fermer toutes les portes qui conduisent dans l'auditoire et le prétoire.

L'audience est ouverte à onze heures moins un quart. Un grand nombre de journalistes et d'avocats restent dehors.

M. l'avocat général demande à M. Ducrocq s'il n'a jamais demandé à Gabrielle Bartout le nom de la sage-femme qu'elle avait consultée.

Il a su qu'elle habitait rue des Martyrs, sans autre indication.

RÉQUISITOIRE

M. l'avocat général. — Je ne chercherai, messieurs les jurés, ni à vous émouvoir, ni à vous séduire. Je n'attends rien que de votre raison et de votre justice.

Je ne m'attarderai pas au roman qui a précédé le drame dont les survivants sont devant vous.

Mme Bartout avait pris toutes ses précautions pour éviter ses malheurs à celle qui avait été le fruit de sa défaite.

Il fallait cependant mettre Gabrielle Bartout en apprentissage.

Mme Bartout mère, prenait cependant toutes les précautions possibles pour garder la vertu de sa fille, Celle-ci ne devait pas faire de courses.

Gabrielle Bartout est sortie seule cependant. Elle rencontra un jour M. Mirolleau dont elle avait connu la femme dans une autre maison. Ducrocq était au bras de Mirolleau.

Déjà Ducrocq avait une maîtresse qui l'avait abandonné. Son cœur était à prendre.

Il invita Gabrielle à venir faire de la musique. Mirolleau l'accompagna, mais sa présence n'était pas de nature à troubler l'harmonie.

Le cœur était libre, Gabrielle est devenue la maîtresse de Ducrocq.

Les amants étaient heureux. Aucune inquiétude ne les troublait.

Ducrocq ne craignait point encore de devenir père.

Mais à la fin de juillet, les relations prirent un caractère inquiétant. Gabrielle allait devenir mère. La plus vive préoccupation des amants était de faire passer cette grossesse.

Gabrielle mourait le 7 octobre après avoir fait sa déclaration au commissaire de police.

L'autopsie devait démontrer que Gabrielle Bartout avait été enceinte, qu'elle avait fait une fausse couche et enfin que des manœuvres criminelles y avaient été employées pour cela.

M. l'avocat général lit le rapport des experts répondant affirmativement aux trois questions précédemment posées.

Je n'attache pas d'importance au détail du kyste hydatique du foie ayant occasionné la mort, car nous ne recherchons pas si l'avortement a été la cause de la mort de Gabrielle Bartout.

On n'a pas trouvé de trace de manœuvres parce qu'une main habile n'offense aucun organe et si la manœuvre était pratiquée par une main inhabile qui blesserait un organe quelconque, la cicatrisation serait si rapide qu'on n'en trouverait pas trace

Ne croyez pas cependant que je sois désarmé en présence de ce crime odieux qui est devenu une profession lucrative.

J'ai des preuves cependant et de puissantes: ce sont des aveux, des interrogatoires, des réticences.

Nous trouvons d'abord le témoignage de Gabrielle Bartout toujours un, toujours identique à lui-même; témoignage reproduit devant onze personnes toutes différentes de relation ou d'intimité en des lieux différents, en des circonstances diverses.

Ce témoignage a persisté depuis le 7 septembre jusqu'au 6 octobre.

Je demande à le mettre sous vos yeux dans sa forme la plus caractéristique et la plus solennelle, tel qu'il a été fait à son lit de mort par Gabrielle au commissaire de police.

M. l'avocat-général donne lecture de ce document et s'attache à démontrer que les petites différences de détails et ayant trait au meuble sur lequel Cabrol l'aurait placée n'a pas d'importance.

Il insiste sur la précision de Gabrielle Bartout, dans la description des instruments qu'aurait employés le docteur Cabrol dans l'opération, instruments retrouvés chez le docteur.

Selon M. l'avocat général, rien ne se trouve dans la déposition de Gabrielle qui n'ait été confirmé par les interrogatoires de Ducrocq et de Cabrol. Il en donne plusieurs exemples tous pris parmi les faits qui ont accompagné la fausse-couche et dans les relations de Ducrocq avec Cabrol.

Il n'y a pas de dissentiment entre Ducrocq et Gabrielle sur le fait même de savoir si on se livrera aux manœuvres abortives, dit M. Bouchez, il n'y a dissentiment que sur les moyens. Gabrielle veut une sage-femme, Ducrocq un médecin.

D'ailleurs dans un de ses interrogatoires Ducrocq a avoué s'être adressé à Cabrol à cause des allures faciles qu'on lui prêtait.

On ne peut savoir si M. Cabrol a cherché à diagnostiquer une grossesse ou une inflammation. Or, dans le premier cas il a mal conduit son examen qui a été incomplet, dans le second, l'examen a été insuffisant. De la part des illustres docteurs que vous avez entendus et dont vous avez compris la réserve l'inflammation a produit cette appréciation : ce diagnostic indique un singulier oubli des règles de la pathologie interne.

M. Bouchez insiste sur ce fait que les manœuvres de Cabrol ne sont autres que les opérations classiques de l'avortement, telles que les ont décrites Tardieu et tous les autres médecins légistes.

Reconnaissant que les hypothèses formulées par les docteurs Pozzi et Boulouniè ne sont pas absolument inadmissibles, M. l'avocat général dit qu'il ne faut pas s'y arrêter. La défense cherchera à persuader aux jurés que Gabrielle avait été voir une sage-femme et que celle-ci avait provoqué une fausse couche, en présence de laquelle Cabrol se serait trouvé. Ils ne doivent pas le croire. La sage-femme n'aurait espéré qu'après avoir reçu les deux cents francs qu'on devait lui donner et qui ne lui ont jamais été portés. Alors on ne serait pas allé trouver Cabrol.

Le ministère public rappelle que dans l'affaire Bière, Me Lachaud reprochait à M. Gentien d'avoir envoyé sa maîtresse chez le docteur Rouch pour faire disparaître la grossesse de sa maîtresse. Aujourd'hui, il va plaider que la visite analogue faite par Ducrocq et Gabrielle Bartout à Cabrol est innocente. (Longue rumeur.)

Voyez-vous, Messieurs, Ducrocq cherchant à salir celle qui a été sa maîtresse. Oh! pas de grands cris! non. Mais des invectives, des récriminations, des allusions; et toujours à voix basse.

Il ne veut pas épouser Gabrielle; mais demande à la mère de la lui livrer en échange d'une pension.

P. S. — L'audience est suspendue.

Au moment du départ du courrier, la parole est donnée aux défenseurs.

Dernière heure. — Le jury a rendu un verdict négatif. En conséquence, les prévenus Ducrocq et Cabrol ont été acquittés.

La grande mortalité occasionnée par la phtisie pulmonaire augmente de jour en jour, et de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, c'est assurément la plus commune et la plus désespérante pour les familles.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est produit résineux du sapin, a une action des plus remarquableset des plus heureuses sur les malades atteintes de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les *Capsules de goudron de Guyot* sont devennes un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Afin d'éviter toute confusion entre les véritables capsules de *Goudron de Guyot* et les produits similaires, exiger la signature *Guyot* imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon. 90791

Bulletin du Commerce

COTONS

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

Cotons (clôture) bonne demande. Prix fermes. Ventes de la journée 2500 balles.

New-York, 12 février.

Prix du Middling 11 9/16. — Terme : février 11,25; mars 11,36; avril 11,52; mai 11,66; juin 11,77; juillet 11,86; août 11,94; septembre 12,46.

Les transactions sont calmes.

Ventes 90,000 balles.

Nouvelle-Orléans, 12 février.

Les ventes et cours manquent.

Recettes : dans les ports du golfe	13,000 b.
» » de l'Atlantique	15,000 b.
Expéditions : vers l'Angleterre	22,000 b.
» » la France	1,000 b.
» » le Continent	6,000 b.
Les stocks s'élèvent à s	845,000 b.
Dans les ports intérieur	280 000 b.

Liverpool, 12 février.

Ventes 6,000 balles. — Les prix sont inchangés.

Liverpool, 12 février.

Cotons. (clôture du marché). — Ventes de la journée 6000 balles, dont 500 pour la spéculation et l'exportation et 5,500 pour la consommation.

Marché en baisse de 1/16 pour les Américs.

Importations 28,000 balles.

Marseille, 11 février.

Blés. Marché calme prix sans changement. Ventes de la journée 2500 quintaux disponibles. Importations nulles.

Ghirka Galatz 24,25 Azime Nicolaieff 25,75 les 100 kilos.

Graines oléagineuses Calmes. On a vendu 4,090 quintaux Arachides décortiquées Bombay à livrer à 24 les 100 kilos.

Anvers, 12 février.

Froments : Affaires calmes Prix bien tenus. Seigles sans changement.

Pétroles. — ferme, disponible 2325, courant 23, mars 23, 4 derniers 24, sucre tendance faible, disponible 54, mars-avril 56, Cafés faibles sans affaires.

Londres, 12 février.

Temps gelée.

Cargaisons flottantes. Bonne demande pour le roux d'hiver. On a vendu une cargaison roux hiver.

Cargaisons arrivées à vendre 25 n° 2 par le Livingstone pour Honfleur à 46 et une Californie supérieur par le Fulda pour le Hâvre à 4 5/3.

Saint-Pétersbourg, 12 février.

Change sur Paris 2 fr. 65 3/4 pour un rouble.

Le Havre, 12 février, soir.

Cafés, faibles. On a vendu 650 sacs, dont 200 Cap: à 69 50. 220 Haïti-Cayes de 64 50 à 65. 200 Haïti à 70. 130 Rio ordinaire à 54 50 les 50 kil., ent.

Cacaos fermes. On a vendu 300 sacs Haïti, de 5 0 à 12 les 50 kil.

Saindoux, en hausse. On a vendu 700 tierçons Wilcox sur février-mars à 63 et sur septembre-octobre à 63.50 les 50 k.

Londres, 12 février.

Sucres, marché calme. Tendance à la baisse.

BOURSE DE LILLE DU 12 FEVRIER

Le marché a été aujourd'hui un peu plus animé que de coutume, mais les transactions se sont faites en majeure partie sur *Auchy, Azincourt et Bully* les deux premières à bas prix, et avec une hausse légère sur *Bully*.

Lens a été *fait* en baisse de 900 francs, les autres charbonnages sont assez recherchés mais l'offre est toujours en dessous des cours établis et souvent même dans des proportions qui prouvent que cett offre n'est qu'un moyen déguisé pour sonder le terrain et forcer le vendeur à se découvrir.

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 12 février 1881.

HUILE DE COLZA (100 k., fût comp., esc. 1 0/0.			
Courant	71 50	à	.. ..
Mai-juin	73 ..	à	.. ..
Quatre de mai	73 75	à	.. ..
Quatre derniers	74 75	à	.. ..
HUILE DE LIN			
Courant	65 ..	à	.. ..
Mai-juin	67 ..	à	.. ..
Quatre de mai	67 25	à	.. ..
Quatre derniers	67 ..	à	.. ..
SPITITUEUX (1re qual., l'h. 80°, fût c., esc. 1 0/0)			
Courant	61 25	à	.. ..
Mars	61 ..	à	.. ..
Mars-avril	61 ..	à	.. ..
Quatre de mai	59 75	à	.. ..
SUCRES 88° SACCHARIMETRIQUES (100 k.)			
N° 10/13 courant	57 50	à	.. ..
SUCRES BLANCS N° 3			
Courant	66 87	à	.. ..
Mars	66 87	à	.. ..
Quatre de mars	67 25	à	.. ..
Quatre de mai	67 37	à	.. ..
SUCRES RAFFINÉS			
Disponible	111 ..	à	112 ..
FARINES 8 MARQUES (159 k., t. c., esc. 1/2)			
Courant	61 50	à	.. ..
Mars	60 85	à	.. ..
Quatre de mars	60 85	à	.. ..
Quatre de mai	59 50	à	.. ..
MARQUE DARBLAY (159 k.)	64 ..	à	.. ..
BLÉS (77/75 k., sans escompte, comptant)			
Courant	28 ..	à	.. ..
Mars	28 ..	à	.. ..
Quatre de mars	27 90	à	.. ..
Quatre de mai	27 60	à	.. ..
SEIGLES (70/72 k., sans escompte, au compt.			
Courant	22 ..	à	.. ..
Mars	22 25	à	.. ..
Quatre de mars	22 50	à	.. ..
Quatre de mai	21 35	à	.. ..

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS

(LA VILLETTE) du 11 février

	Am	Poids	Prix par kilog. 1re q.	2e q.	3e q.	Prix extrêmes
Bœufs	260	358	1.60	1.38	1...	.95 1.65
Vaches	175	227	1.48	1.28	0.90	.85 1.52
Taureaux	26	392	1.28	1.10	..92	.88 1.35
Veaux	1206	85	2.10	1.90	1.50	1.40 2.20

Bilan de la Banque de France

Le 10 février 1881, au matin

ACTIF	
Argent monnayé et lingots	1,751.576.044 22
Effets échus hier à recevoir	121.457 05
Portefeuille de Paris : Commerce.	465.740.570 19
Portefeuille des succursales :	502.725.572 ..
Avances sur lingots et monnaies.	12.314.000 ..
Avances sur titres	88.545.500 ..
— — succursales	67.722.000 ..
Avances à l'Etat	120.000.000 ..
Rente de la réserve	12.980.759 14
Rentes disponibles.	99.590.909 38
Rentes immobilisées	106.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque.	4.000.000 ..
Immeubles des succursales.	6.151.065 ..
Dépenses d'administration	329.646 29
Emploi de la réserve spéciale.	10.078.583 27
Monnaies italiennes en dépôt	65.730.976 70
Divers	32.781.997 35
	3 329.489.756 59
PASSIF	
Capital de la Banque.	182.500.000 ..
Bénéfices en addition au capital	8.002.313 54
Réserve mobilières	22.105.750 14
Réserve immobilière	4.000.000 ..
Réserves spéciales.	10.300.000 ..
Billets au porteur en circulation	2.517.624.920 ..
Arérages de valeurs transférées ou déposées.	5.401.703 18
Billets à ordre et récépissés	31.570.466 84
Comptes courants du Trésor	124.048.200 46
Comptes courants	394.671.687 62
Dividendes à payer	4.116.454 ..
Effets non disponibles.	578.087 37
Escomptes et intérêts divers	5.365.291 11
Réescompte du dernier semestre	2.224.535 11
Réserve pour effets en souffrance.	2.000.000 ..
Divers.	12.191.723 85
	3.329.489.756 59

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION	
Circulation des billets	38.000.000
Compte courant du Trésor	24.000.000
Comptes courants particuliers	5.000.000
DIMINUTION	
Encaisse	16.000.000
Portefeuille	29.000.000

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, etc.

Or en barre 1000/1000, le kilog. 3,437 fr.	5 .. à 7 .. 0/00 pme
Argent en barre à 1000/10000, le kilogr. 218 fr. 89 c.	132 .. à 137 .. p.
Quadruples espagnols	81 75 à 82 25
Id. colombiens et mexicains	80 75 à 81 ..
Piastres mexicaines	4 57 1/2 à 4 60 ..
Souverains anglais	25 25 .. à 25 30 ..
Banknotes	25 30 .. à 25 35 ..
Aigles des Etats-Unis	103 75 à 104 25
Guillaume (20 marcs)	24 67 à 24 72
impériales (Russie)	20 62 à 20 67 ..

THEATRE DE ROUBAIX

Situé rue du Fontenoy. Direction : G. DESCHAMPS.

Bureaux à 6 h. Rideau à 6 h. 1/2.

Bureau à 7 h. 1/2, Rideau à 8 h.

Jeudi 17 février. Spectacle offert aux dames, une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ne paieront qu'une place.

Au bénéfice de M. H. Couvreur.

Les Chevaliers du Pince-Nez, Pièce bouffe en 2 actes, musique nouvelle de Paris à grand orchestre de J. Offenbach, par MM. Lambert Thibout et Grangé.

Intermède de danses, Par les principaux professeurs de Roubaix.

Les Mémoires du Diable, grande pièce en 3 actes, par M. Arago.

Ordre du spectacle : 1. Les Mémoires. — 2. Intermède. — 3. Les chevaliers du pince-nez.

Bibliographie

Le succès de la *FRANCE ILLUSTRÉE* de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Un volume de ce grand ouvrage a déjà paru. Nous avons sous les yeux le 38e fascicule, consacré au département du *Gers*, et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures représentant la ville d'Auch, l'abbaye de Flayans, l'église de Larroumieu, une vue de Condom et, en outre, une très belle carte du département avec plan d'Auch.

Estaminet DELATTRE

G. Ghestemme, successeur

Place de la Fosses-aux-Chênes

Salles pour Banquets et dîners de noces

Depuis que l'attention publique a été attirée par l'importance des bénéfices que l'on obtient dans la culture des champignons de couche, il devient très difficile de trouver à 510 francs des litres de la Société Générale des Champignonnières et l'on prévoit des prix beaucoup plus élevés en raison du revenu, qui devra s'élever cette année entre 15 et 20 %. Ce qui distingue cette affaire, c'est qu'elle peut gagner son millier de francs par jour, sans risque, car la production est obtenue en carrières au moyen d'engrais et alors, elle n'est pas exposée aux intempéries comme tous les autres genres de culture.

Pour achat ou vente des parts de la Société Générale des Champignonnières, on peut s'adresser à la Société des Villes d'Eau, à Paris, 4, rue Chauchat, qui donne son concours à cette intéressante affaire. 19220

GUÉRISON DE L'ASTHME

ET DE L'OPPRES